Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Carreleur, veuillez visiter :
capcarreleur.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CARRELEUR MOSAÏSTE

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'épreuve EG1 dans son ensemble **Durée : 2 heures**

Le candidat présente une liste de six documents papier, à raison d'un document par thème du programme. Le document correspondant au thème tiré au sort est présenté à l'examinateur. Un document de remplacement peut être fourni si un document de la liste n'est pas conforme.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Présentation et analyse critique du document tiré au sort (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Mise en perspective et raisonnement disciplinaire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Argumentation, jugement et expression orale (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE PONCTUELLE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP CARRELEUR MOSAÏSTE

Cette épreuve est une épreuve orale ponctuelle de l'épreuve EG1. Le candidat présente une liste de six documents papier, un pour chacun des six thèmes du programme, puis tire au sort le thème sur lequel il est interrogé. Il dispose de 5 minutes de préparation, suivies d'une phase orale de 10 minutes au maximum, comprenant la présentation du document et les questions de l'examinateur.

Les trois parties ci-dessous constituent une grille de répartition des critères d'évaluation sur 20 points. Elles ne correspondent pas à trois épreuves écrites distinctes. Les questions sont adaptées au thème tiré au sort. Les documents DT 1 et DT 2 sont des documents de remplacement mobilisables par l'examinateur si nécessaire. L'histoire-géographie et l'EMC ne constituent pas une épreuve écrite autonome.

Les six thèmes du programme sont : en histoire, « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique » et « La France et la construction européenne depuis 1950 » ; en géographie, « Espaces, transports et mobilités » et « Espaces urbains : acteurs et enjeux » ; en EMC, « Droits, libertés et responsabilités » et « Cohésion et diversité dans une société démocratique ».

PARTIE 1 : Présentation et analyse critique du document tiré au sort (9 points)

Identifier, contextualiser et analyser un document d'histoire, de géographie ou d'EMC

Présentez le document correspondant au thème tiré au sort. Appuyez-vous sur ses informations précises. Les questions sont adaptées à la nature du document et au thème sélectionné.

1.1 (2 points) Identifiez la nature du document, son auteur ou sa source, sa date lorsqu'elle est indiquée et son sujet. Présentez une information précise qu'il apporte.

1.2 (3 points) Situez le document dans son contexte historique, géographique ou civique. Mobilisez au moins un repère chronologique ou spatial pertinent pour le thème tiré au sort.

1.3 (4 points) Expliquez ce que le document permet de comprendre. Appuyez votre analyse sur deux éléments précis du document, puis indiquez une limite ou un point de vue à prendre en compte.

PARTIE 2 : Mise en perspective et raisonnement disciplinaire (7 points)

Mobiliser les repères et les notions correspondant au thème tiré au sort

Répondez aux questions de l'examinateur en vous appuyant sur le document présenté et sur vos connaissances. Le questionnement porte sur le thème tiré au sort, et non sur une discipline différente de celle de ce thème.

2.1 (3 points) Expliquez un enjeu, une évolution ou une organisation en lien avec le thème tiré au sort. Employez au moins deux notions adaptées et reliez-les à des informations du document.

2.2 (2 points) Mobilisez un repère chronologique ou spatial complémentaire au document et expliquez en quoi il aide à comprendre le thème.

2.3 (2 points) Formulez une réponse organisée à la question de l'examinateur. Justifiez votre raisonnement par un exemple précis, historique, géographique ou civique, selon le thème tiré au sort.

PARTIE 3 : Argumentation, jugement et expression orale (4 points)

Construire une réponse argumentée, nuancée et compréhensible

La dernière partie de l'entretien approfondit le thème tiré au sort. Pour un thème d'EMC, l'examinateur peut proposer la situation civique décrite ci-dessous. Pour un thème d'histoire ou de géographie, il pose une question de mise en perspective en lien avec le document présenté.

3.1 (2 points) Pour un thème d'EMC : un message publié sur un réseau social critique une décision publique et contient des propos visant une personne en raison de son origine. Expliquez la différence entre critique d'une décision et atteinte aux droits d'autrui. Indiquez une attitude responsable à adopter. Pour un thème d'histoire ou de géographie : formulez une conclusion argumentée sur l'apport et les limites du document présenté.

3.2 (2 points) Répondez aux relances de l'examinateur en justifiant votre point de vue, en mobilisant les valeurs ou principes pertinents lorsque le thème s'y prête, et en vous exprimant de manière claire et organisée.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DU 9 MAI 1950

Source historique : déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, prononcée le 9 mai 1950. Extrait : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. »

Source : Fondation Robert Schuman, texte de la Déclaration du 9 mai 1950. Document de remplacement proposé pour le thème « La France et la construction européenne depuis 1950 ».

DT 2 : PART DE LA POPULATION VIVANT EN ZONE URBAINE EN 2020

Les valeurs sont arrondies à l'unité. Elles indiquent la part de la population vivant en zone urbaine dans la population totale. Source : Banque mondiale, indicateur « Urban population (% of total population) », code SP.URB.TOTL.IN.ZS, année 2020. Document de remplacement mobilisable pour le thème « Espaces urbains : acteurs et enjeux ».

Part de la population vivant en zone urbaine en 2020

Territoire	Part de la population vivant en zone urbaine
Monde	56 %
France	81 %
Chine	61 %
Inde	35 %

Valeurs arrondies, source : Banque mondiale, indicateur SP.URB.TOTL.IN.ZS, 2020.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Repères de préparation orale — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Support de repérage pour organiser la présentation pendant les 5 minutes de préparation. Il ne constitue pas une production écrite évaluée : l'épreuve est orale. Complétez les éléments utiles au thème tiré au sort et utilisez-les pour structurer votre présentation.

Repères à mobiliser à l'oral

Élément de préparation	Repère ou idée
Nature, source et date du document	.....
Repère chronologique ou spatial utile	.....
Information précise tirée du document	.....
Idée principale et justification	.....
Limite du document ou point de vue à nuancer	.....

Les éléments sont à compléter selon le document présenté et le thème tiré au sort.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.